



atelier **empreinte**

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ILOT CASTEL
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS
2 Rue Philippa 13600 LA CIOTAT



CITIMOTION

Arteparc Bachasson - Bât. D - Rue de la Crière de Bachasson -
13590 MEYREUIL

NEXITY PARTNERS

5 Rue René Cassin CS 20432 13331 MARSEILLE cedex 03



Novembre 2017



DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS

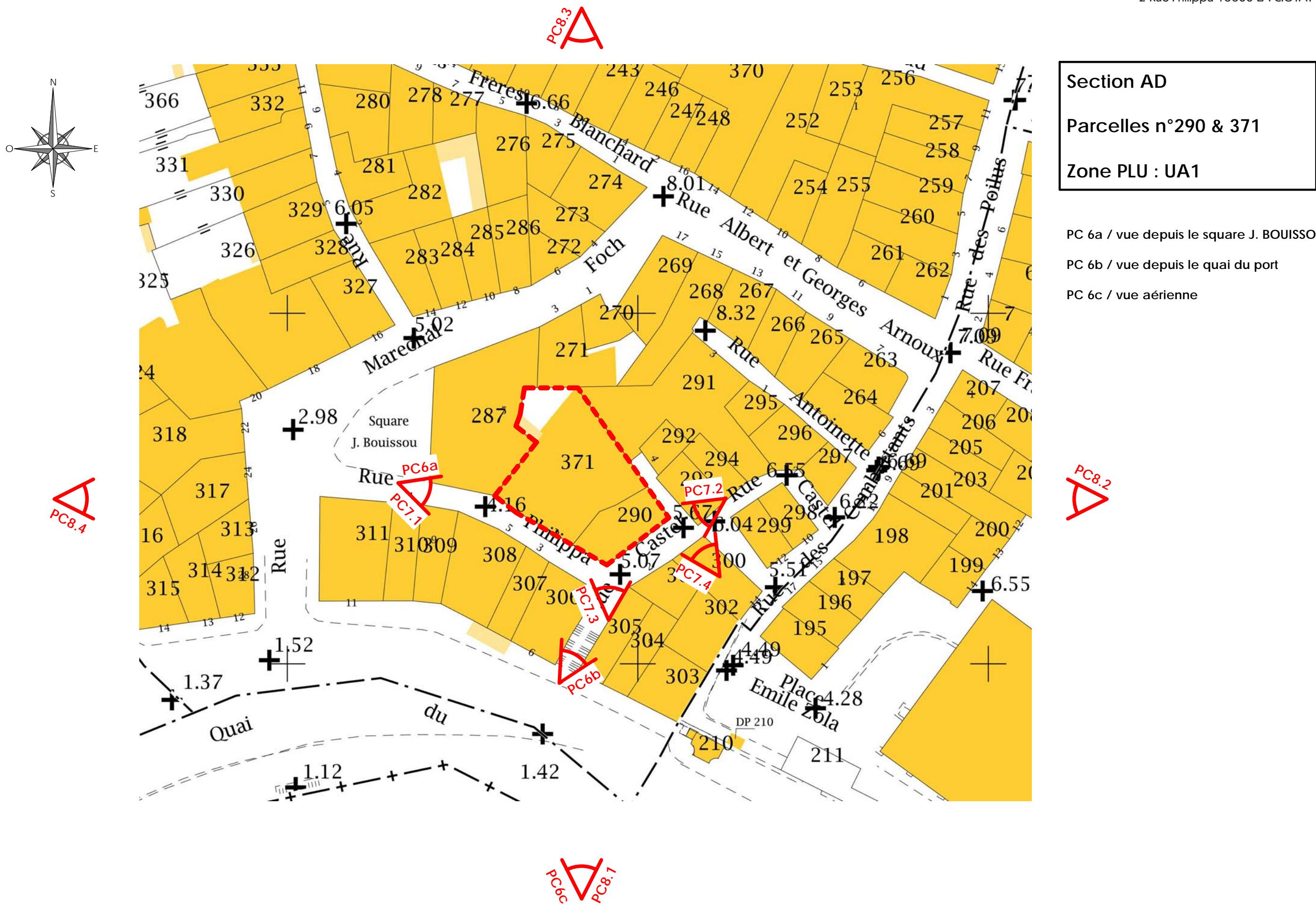
2, Rue Philippa
13 600 LA CIOTAT

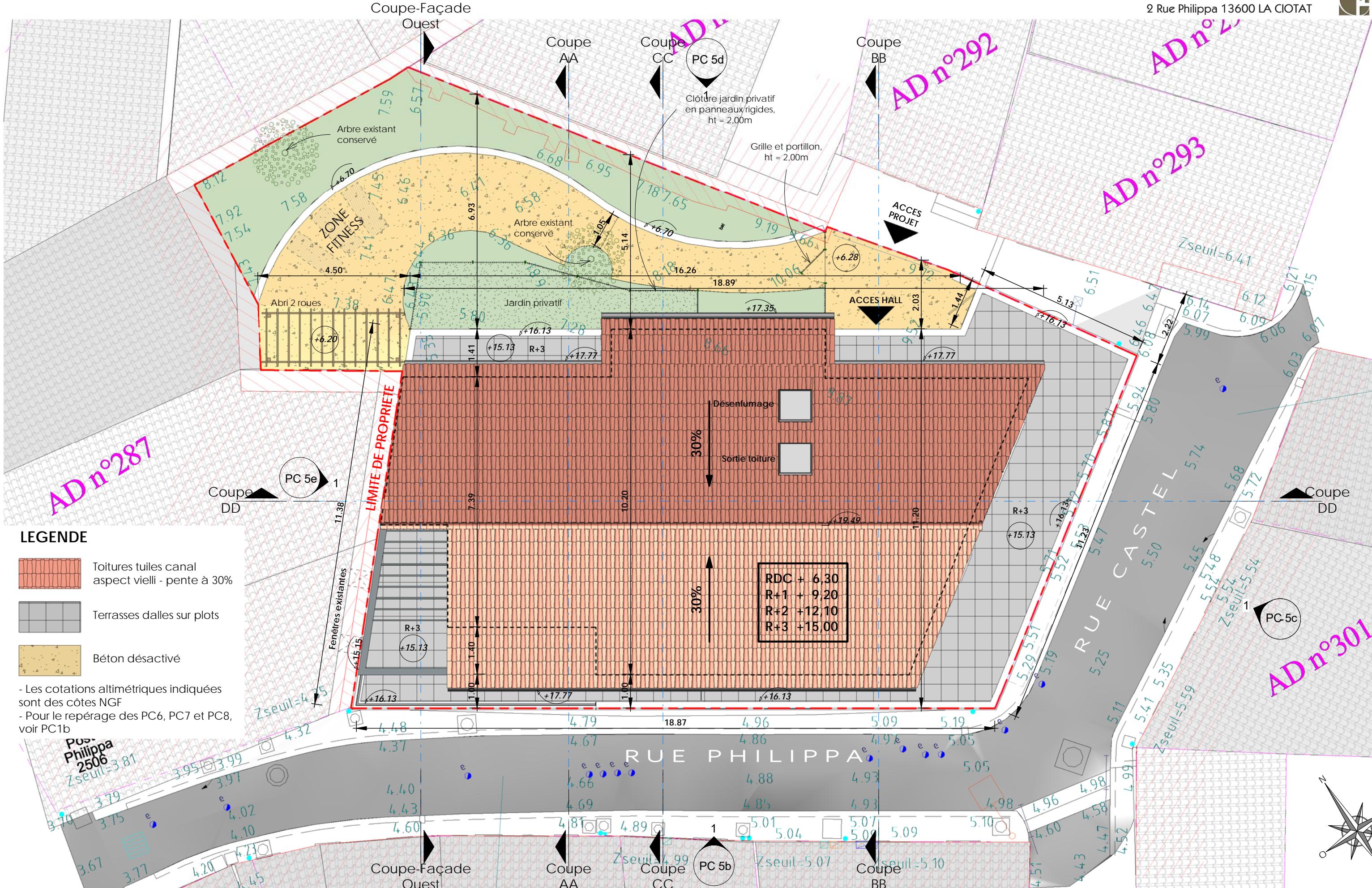
Section AD, Parcelles n°290 et 371
Zone PLU : UA1

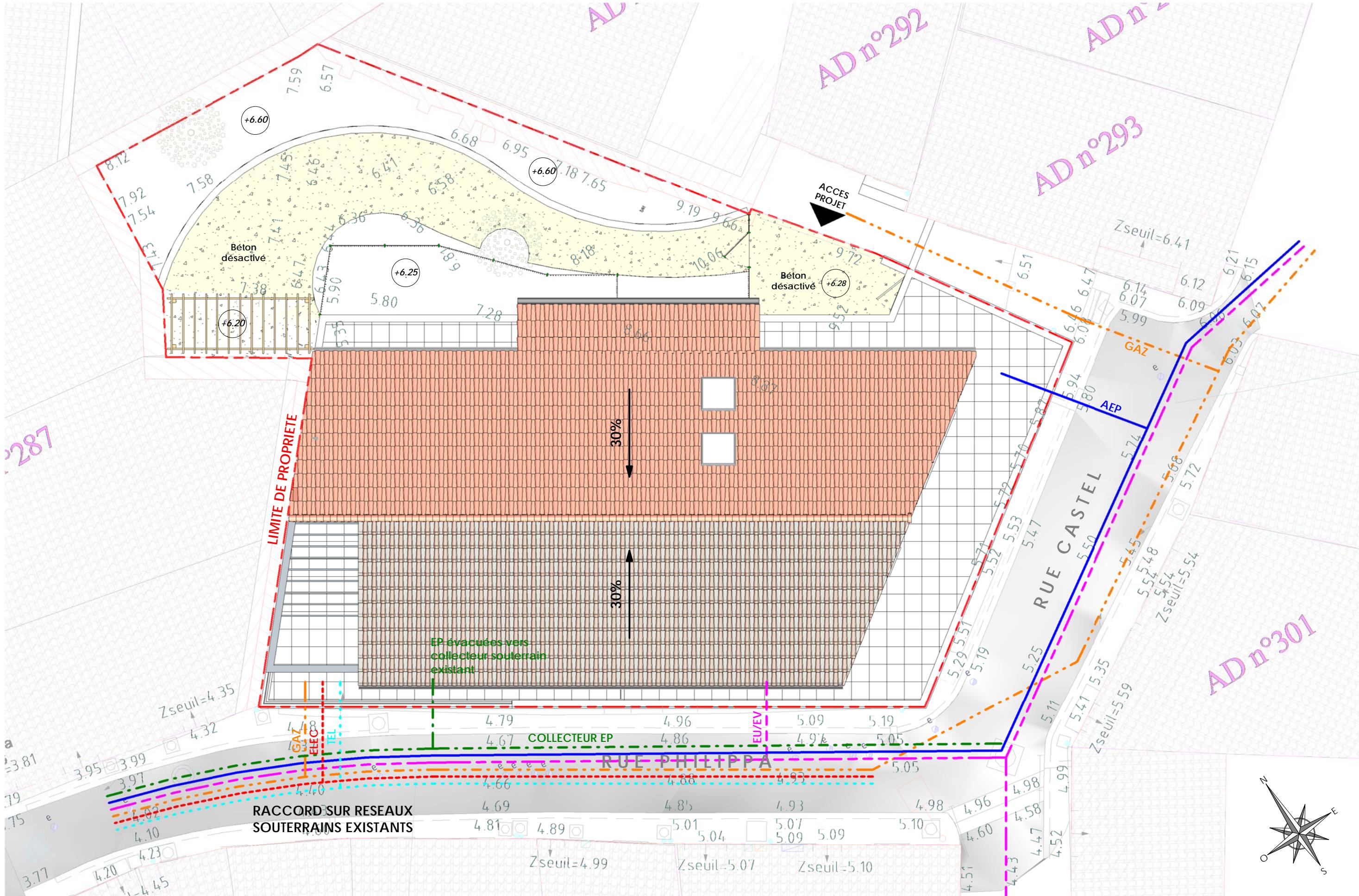
Liste des pièces

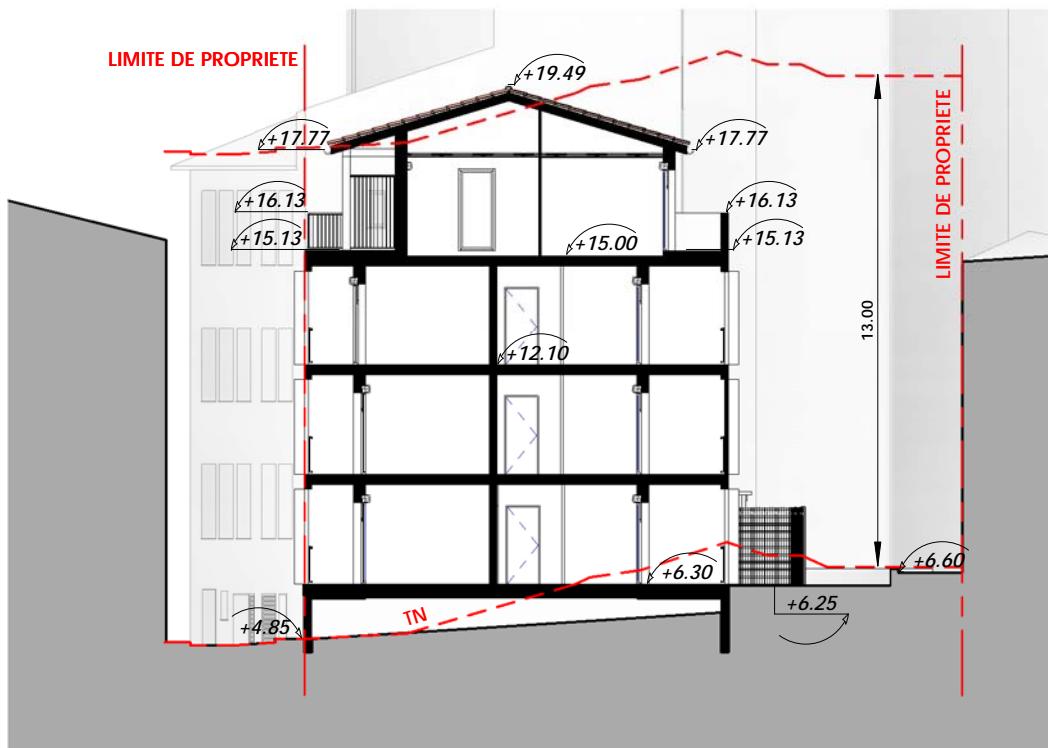
- PC0. Imprimé Cerfa N° 13409*06 + fiche Autre demandeur ;
- PC1a. Plans de situation du terrain, Echelles diverses (Suivant Art. R. 431-7a du C.U.) ;
- PC1b. Plan cadastral et repérage des PC6, PC7 et PC8, Echelle 1000ème (Suivant Art. R. 431-7a du C.U.) ;
- PC2 a. Plan de Masse des constructions à édifier, Echelle 1/100 ème (Suivant Art. R. 431-9 du C.U.); - identique PC5a
- PC2 b. Plans de principes des réseaux, Echelle 1/100 ème (Suivant Art. R. 431-9 du C.U.) ;
- PC3. Plans en Coupe du terrain et de la construction AA et BB, Echelle 1/200 ème (Suivant Art. R. 431-10b du C.U.);
- PC4.1 Notice globale décrivant le terrain et présentant le projet (Suivant Art. R. 431-8 du C.U.);
- PC4.2 Notice globale décrivant le terrain et présentant le projet (Suivant Art. R. 431-8 du C.U.);
- PC4.3 Notice globale décrivant le terrain et présentant le projet (Suivant Art. R. 431-8 du C.U.);
- PC5 a. Plan des toitures, Echelle 1/100ème (Suivant Art. R. 431-10a du C.U.) ; identique PC2a
- PC5 b. Plan des Façades sur rue Philippa - Echelle 1/100ème (Suivant Art. R. 431-10a du C.U.) ;
- PC5 c. Plan des Façades sur Rue Castel - Echelle 1/100ème (Suivant Art. R. 431-10a du C.U.) ;
- PC5 d. Plan des Façades sur coeur d'îlot et impasse d'accès - Echelle 1/100ème (Suivant Art. R. 431-10a du C.U.) ;
- PC5 e. Plan des Façades Ouest de l'attique - Echelle 1/100ème (Suivant Art. R. 431-10a du C.U.) ;
- PC6. a Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement - Vue depuis le square J. Bouissou (Suivant Art. R. 431-10c du C.U.) ;
- PC6. b Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement - Vue depuis le quai du port (Suivant Art. R. 431-10c du C.U.) ;
- PC6. c Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement - Vue aérienne depuis le sud (Suivant Art. R. 431-10c du C.U.) ;
- PC7. Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Suivant Art. R. 431-10d du C.U.)
- PC8. Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (Suivant Art. R. 431-10d du C.U.) ;
- PC10-1. Notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux (Suivant Art. R. 431-14 et R.431-14-1 du C.U.) ;
- PC16.1 Attestation de la prise en compte de la réglementation thermique (Suivant Art. R. 431-16i du C.U.) ;
- PC26. Justification du dépôt d'une demande de permis de démolir (Suivant Art. R 431-21a du C.U) ;



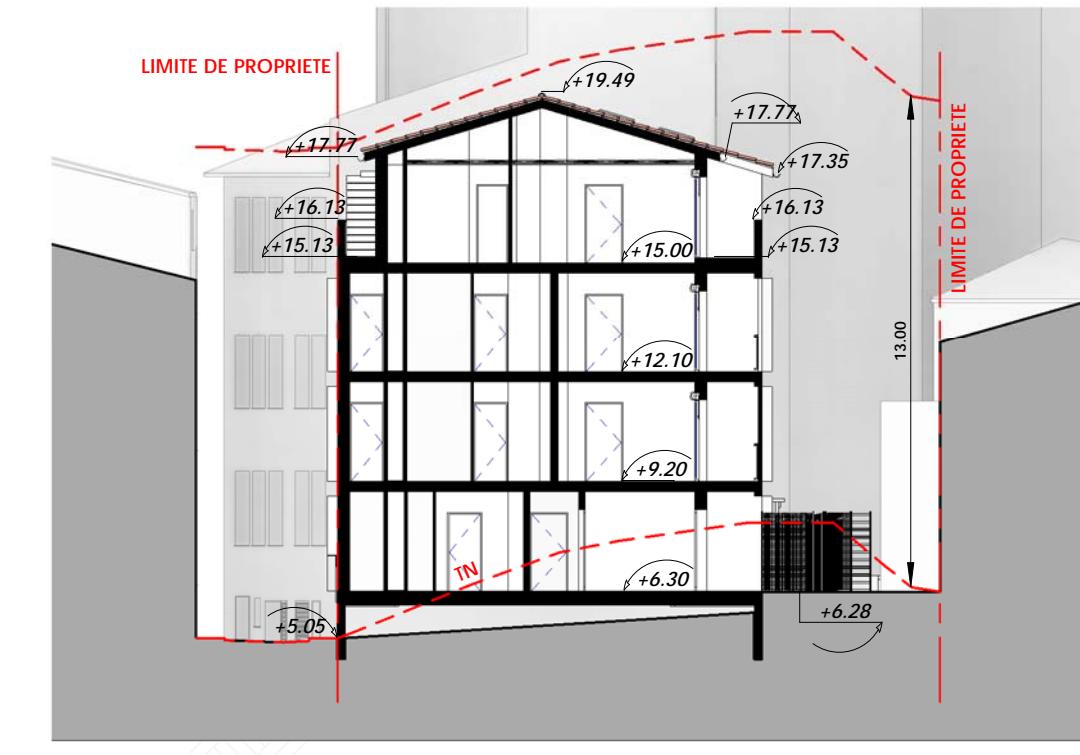




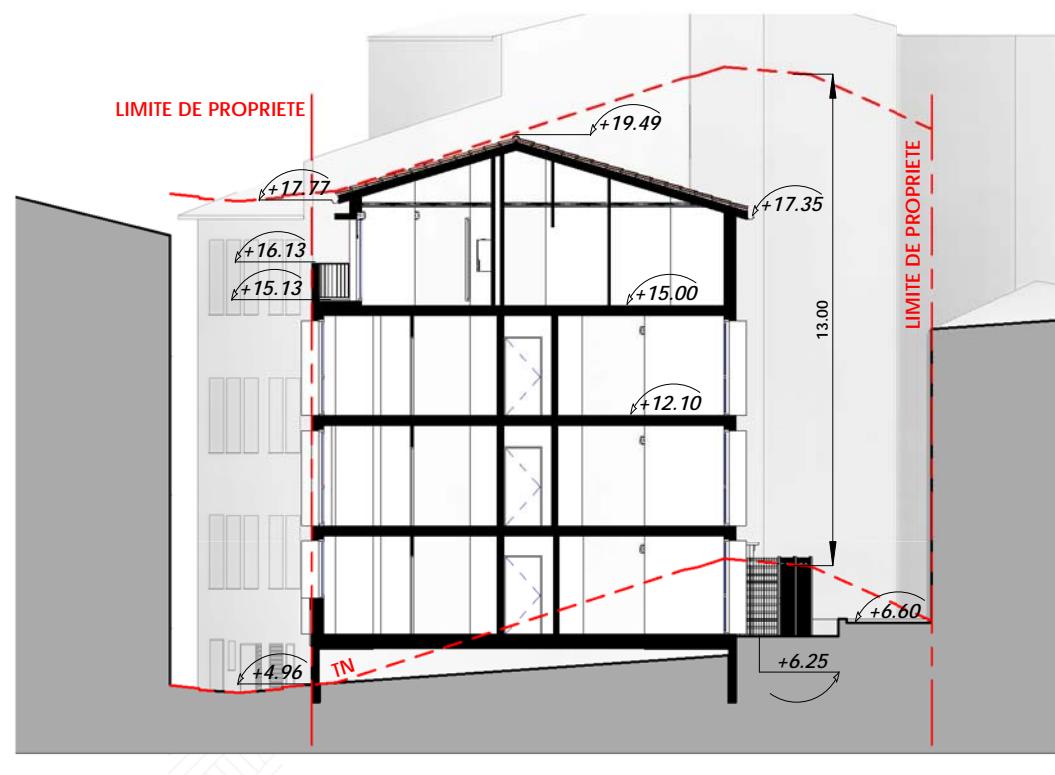




Coupe AA



Coupe BB



Coupe CC



Coupe DD



PC4. NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

Maîtres d'ouvrages : CITIMOTION et NEXITY PARTNERS

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS

2, Rue Philippa
13 600 LA CIOTAT

Section AD Parcelles n° 290 et 371

Zone PLU : UA1

✓ PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain du projet se situe en centre ville de La Ciotat, **dans le cœur historique de la ville, qui regroupe les bâtiments les plus anciens**, bâties en ordre continu, à l'alignement des voies et occupent en général la totalité des parcelles.

Il est implanté au cœur d'un **tissu urbain très dense à forte valeur historique** (et donc patrimoniale), proche des éléments urbains remarquables du quartier : au Sud le Quai du Vieux Port, la place Emile Zola et l'église ND de l'Assomption, à l'Est la Rue des Poilus et la place Sadi Carnot, et à l'Ouest le square J. Bouissou. Les immeubles qui lui sont mitoyens à l'Ouest sont présents sur les archives datant de 1838 et ont été entièrement remaniés en 1920. Le square Bouissou a été aménagé en 1932.

Dans cette zone composée d'immeubles principalement en R+3 ou R+4, caractérisés par des toitures en tuiles bordées par des génoises à double rang, des façades étroites recouvertes d'encaustique, des ouvertures aux proportions verticales et des menuiseries en bois peintes de couleurs diverses. Le terrain y constitue une dent creuse, occupé par un cœur d'ilot étroit peu végétalisé et des bâtiments à l'abandon dont certains sont en ruines.

Situé à proximité immédiate du Vieux Port, en second plan de son front bâti, il correspond à la partie Sud de "l'ilot Castel". Celui-ci est constitué d'un cœur d'ilot étroit mais végétalisé entouré de constructions de hauteurs variables (R+1 à R+4). Relié au quai du Vieux Port par un escalier occupant l'extrémité Sud de la Rue Castel, il est donc situé en hauteur par rapport au quai. Ce qui lui donne une vue intéressante et dégagée depuis son angle Sud.

L'unité foncière du projet est située en zone UA1 du PLU correspondant au cœur historique de la Ciotat. Elle correspond aux parcelles **AD n° 290 et 371** et a une superficie cadastrale totale de **350m²**.

Le terrain est bordé par deux rues qui permettent l'**accès au terrain** :

- **La Rue Philippa au Sud-Ouest**, d'une largeur entre façades d'environ 3.40m, avec une voie circulable de 2.20m de large et 3.7% de pente. Elle permet l'accès à la parcelle AD371 par les RDC (devantures).
- **La Rue Castel au Sud-Est**, d'une largeur d'environ 4.60m entre les façades, avec une voie circulable variant entre 2.8m de large au Sud à 3.6m au nord, en pente à 7.3%. Elle permet l'accès à la parcelle AD290.

Ses constructions sont accolées aux éléments bâties suivants :

- A l'Ouest sur la parcelle AD287, un bâtiment marqué au PLU comme "à préserver",
- Au nord (parcelle AD271) un bâtiment en R+4 donnant sur la Rue Maréchal Foch,
- A l'Est, par des bâtiments à des hauteurs variant du R+1 au R+2 et par une **impasse étroite** en prolongement de la Rue Castel servant d'accès aux parcelles AD 291 et 292. Elle est située à une altimétrie plus haute que la Rue Castel. Cette impasse est actuellement privatisée par les habitants mais appartient au domaine public.

La partie Nord de l'unité foncière accueille le **coeur de l'ilot Castel**, dépourvu de construction pour amener de la lumière aux constructions et comportant quelques éléments de végétation. Quelques ouvertures donnent sur ce cœur d'ilot.

Le terrain est sensiblement plat mais bordé par des rues en pente. La présence d'amas de ruines et d'accidents très ponctuels de son sol en cœur d'ilot témoigne d'un cœur d'ilot totalement en friche.

Actuellement, il est occupé par des constructions suivantes :

La parcelle AD371 accueille les ruines de 3 entités de bâtiments accolés en alignement de la rue Philippa. Au plus bas de la rue, une partie de bâtiment en R+1 avec une devanture en bois en RDC avec un accès depuis la rue et un étage surmonté d'une toiture. Plus haut dans la rue, 2 autres parties en R+2 avec des ouvertures murées dissimulent des ruines derrière elles. Leurs RDC semblent également avoir été accessibles depuis la Rue Philippa.

La parcelle AD290 est occupée en totalité par un bâtiment abritant une salle municipale en RDC (La Salle Pelloutier) surmontée de bureaux à l'étage. Bâtie sur l'emprise d'un bâtiment ayant abrité une poissonnerie puis un lavoir public, son architecture actuelle date de 1972. Inoccupé, ce bâtiment est en meilleur état que les constructions de la parcelle AD371. Il est accessible depuis la Rue Castel, avec un niveau RDC "de niveau" par rapport au point haut de la rue et des marches en point bas.

Toutes ces constructions seront démolies pour permettre le projet (voir Dossier de Demande de Permis de démolir n°PD 13028 17 B0002 déposé le 12/10/2017 par SPL SOLEAM représentée par Jean-Yves MIAUX).

Le terrain comporte peu d'éléments paysagers. Seuls **2 arbres de haute tige** sont implantés en cœur d'ilot. Ils seront conservés dans le projet. L'impasse servant d'accès au projet comporte un arbre fruitier (murier) ne pourra être conservé car adossé à une façade qui sera démolie.

• PRESENTATION DU PROJET

Aménagements prévus sur le terrain,

Le projet nécessite au préalable la démolition des bâtiments existants (voir Permis de démolir) et l'évacuation de toutes les ruines présentes sur le terrain. Il entraînera ensuite un nivellement du sol de manière à :

- **créer une plate-forme pour accueillir le bâtiment** dont le niveau RDC sera sensiblement le même que celui du fond de l'impasse qui lui sert d'accès, il sera donc plus haut que les trottoirs des rues Philippa et Castel. Ce choix a été fait pour apporter plus de confort aux logements (moins de visibilité depuis les rues alentours).
- **aménager des espaces verts qui respectent et conservent le terrain naturel en pied des bâtiments voisins** existants pour ne pas déchausser leurs murs.

Le projet prévoit la construction d'1 **bâtiment en R+3 accueillant 14 logements collectifs**.

Implanté en alignement des rues Castel et Philippa, son emprise est réduite par rapport à celle des bâtiments existants de manière à créer un cœur d'ilot plus grand, pour donner davantage de lumière aux bâtiments voisins et créer un espace végétalisé.

Il vient s'accoler aux constructions voisines de manière identique à l'existant et sa volumétrie tient compte de celle des bâtiments alentours. Il comprend un hall d'entrée accessible depuis l'impasse officiellement non cadastrée donnant sur la rue Castel.

L'utilisation de la parcelle sera uniquement piétonne. Etant donné la configuration très étroite des rues environnantes et le projet de la Ville de les rendre piétonnes bientôt, le projet ne **comporte aucun accès véhiculaire ni aucune place de stationnement**, comme le PLU le permet. Les places associées aux logements seront trouvées dans les parkings publics situés à proximité : Parking Verdun, parking Bérouard et Parking de la Tasse.

Il est conçu pour apporter un maximum de lumière aux logements créés tout en tenant compte des vis-à-vis importants dans ces rues étroites. Les logements bénéficient donc de loggias partiellement dissimulées par des éléments maçonnisés. La plupart des logements sont traversants.

Le dernier niveau du bâtiment est traité en attique pour réduire la volumétrie du bâtiment.

Le projet crée un espace vert en cœur d'ilot. Il accueillera un jardin privatif et le reste sera aménagé en espace vert commun qui sera végétalisé et entretenu par la copropriété.



La desserte du terrain par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement, la gestion des Eaux de pluie sera la suivants : le projet sera raccordé aux **réseaux souterrains existants** sur l'une ou l'autre des voies qui le bordent (cf. PC2b).

- Sur la rue Philippa, il se raccordera aux réseaux ENEDIS souterrain dans cette rue (un transformateur est existant plus bas dans la rue), GRDF , Assainissement EU/EV et Orange.
- Sur la rue Castel : sur le réseau AEP avec un raccordement en point haut de la rue.
- Les Eaux de pluie résultant du projet seront évacuées vers le réseau collecteur existant sur la Rue Philippa.

Les typologies des logements créés sont les suivantes : 4 T1, 6 T2, 4 T3, **(14 logements)** ;

L'ensemble du projet sera conforme à la norme en vigueur en matière de réglementation d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Implantation, Organisation, composition et volumes des constructions nouvelles,

Le volume du bâtiment du projet s'inscrit dans le paysage en créant un ensemble cohérent et une continuité avec les constructions du quartier. Implanté à l'alignement des rues Castel et Philippa, il recrée un volume qui se rapproche de celui existant actuellement, tout en conservant un rythme en façade qui reprend les découpes verticales existantes.

Les façades du bâtiment sont à l'alignement mais offrent tout de même des espaces extérieurs aux logements grâce à la création de loggias "fermées" par des ouvrages maçonnés créant comme un effet de perforation de la façade. Les vis-à-vis directs avec les immeubles d'en face sont ainsi limités.

Les logements situés en RDC, R+1 et R+2 ont une hauteur sous plafond importante (2.63m) et leurs ouvertures ont une hauteur de 2.50m (cf. PC3). Ce qui permet d'augmenter l'apport de lumière dans les logements.

Les pièces de ceux créés en attique étant plus lumineuses, leur hauteur sous plafond est de 2.50m.

Le bâtiment est implanté en ordre continu à tous les niveaux sur les limites aboutissant aux voies.

La hauteur de façade du projet n'excède pas **13m** par rapport au trottoir des rues qui le bordent. Sa hauteur totale n'excède pas 16m.

Le bâtiment étant mitoyen d'un immeuble à l'Ouest (parcelle AD 287), ses hauteurs de façade et hauteurs totales **ne dépassent pas celles de ce bâtiment voisin de plus de 3m.**

Le dernier niveau est traité en attique pour alléger la volumétrie du bâtiment et son impact sur la rue. Ce qui permet de créer des terrasses privatives de belles dimensions en dernier niveau qui profitent à deux logements.

La construction respecte l'alignement le long des rues et de la limite Est (contre l'impasse servant d'accès).

Elle est accolée à un bâtiment existant à l'Ouest.

Traitements des constructions, clôtures, ou aménagements situés en limite de terrain,

L'unité foncière du projet étant bordée par des rues et des constructions, et le bâtiment étant implanté à l'alignement des voies (y compris l'impasse dans le prolongement de la Rue Castel), aucune clôture ne sera mise en place sur ces rues. L'accès au hall d'entrée du bâtiment ne sera pas fermé depuis l'espace public et le fond de l'impasse qui lui sert d'accès.

Seuls une grille et un portillon en ferronnerie de 2.00m de haut sécuriseront l'accès au cœur d'ilôt végétalisé depuis le parvis d'accès au projet.

La largeur de l'impasse sera reconstituée, l'arche en pierre qui la couronne sera conservée et un parvis sera créé dès l'entrée sur le terrain pour distribuer le hall d'entrée, le local poubelle et l'accès au cœur d'ilôt.

Autour du cœur d'ilôt, les limites constituées par les bâtiments existants seront aménagées grâce à des murets de soutènement formant des jardinières dont la hauteur permettra de compenser les différences de niveau entre le terrain naturel en pied de façade et la circulation piétonne aménagée dans le projet. Celle-ci permettant l'accès à l'emplacement vélos. L'aménagement de ces murets et soutènements se fait autour des arbres existants conservés.

Matériaux, couleurs et traitement des constructions,

Le traitement des façades du projet a fait l'objet d'un soin particulier dans le but de proposer **une insertion réussie du projet dans le paysage** et dans le **tissu existant à forte valeur historique** (et donc patrimoniale). Il a été conçu en respectant les attendus et prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France consulté au préalable (cf. PC10.-1).

Le traitement du bâtiment résulte d'une volonté de trouver un langage contemporain qui puisse s'intégrer dans le tissu existant. Il en garde donc les codes (enduit, toitures tuiles, ouvertures verticales, rythme de façade vertical basé sur un épanelage suivant les pentes des rues).

Il introduit les éléments contemporains suivants :

- Proportion des ouvertures très verticale,
- Baies en alignement de façade mises en valeur par des volets bois épais en saillie par rapport à la façade, ce qui crée un rythme de verticales et des ombres.
- Mise en scène des loggias par un jeu de premier plan maçonné à ouvertures verticales devant un second plan léger en garde-corps métallique,
- Bandeau blanc en pied de façade pour souligner les cassures des masses et la liaison entre soubassement et façade en alignement),
- Masses bâties traitées de manière monolithe en enduit clair suivant 2 teintes accentuant la cassure épousant la pente de la rue Philippa,
- Garde-corps métalliques en barreaudage simple (ferronnerie).

Le projet offre tout le confort aux logements : grandes baies vitrées pour les séjours, terrasses individuelles, hall d'entrée, accès soigné et espace vert de qualité en cœur d'ilôt qui profite à tous.

Le langage architectural utilisé est cohérent avec celui des bâtiments alentours (enduits, soubassement traité en pierre, toiture tuiles, dernier niveau traité en attique) et nous avons voulu **en plus qu'il participe à la mise en valeur du lieu.**

Les constructions présentent une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux en harmonie avec les constructions avoisinantes.

Les 4 façades du bâtiment sont traitées en cohérence et en harmonie entre elles, avec un peu plus d'ouvertures pour les loggias donnant sur le cœur d'ilôt.

Les logements en dernier niveau possèdent une toiture tuiles avec une pente à 30%. Le reste du projet est couvert par une toiture terrasse accessible servant de terrasse. Elle ne représente pas plus de 30% de la surface totale de couverture du bâtiment.

Une pergola en bois permet d'accrocher le bâtiment en dernier niveau au bâtiment voisin sans créer de gêne aux ouvertures existantes sur le pignon de ce bâtiment. Elle ne sera pas fixée sur le bâtiment voisin et l'accès aux fenêtres sera sécurisé par une grille ferronnée empêchant l'accès depuis la terrasse privative.

Des casquettes en béton protègent les balcons des derniers niveaux.

Pour les façades, les matériaux suivants seront utilisés :

- L'enduit, matériau local permet le rapprochement et la cohérence avec les constructions avoisinantes. Utilisation de trois tons (pierre clair, ocre beige et ocre taupe) soulignant le jeu de volumes et permettant de retrouver un rythme de façade se rapprochant de celui des constructions existantes.
- La pierre, utilisée en habillage du soubassement du bâtiment sur les façades sur rues.
- Le bois, utilisé pour les volets, les menuiseries extérieures, les parties de façade traitées en lignage (bardage) et les pergolas. Tous ces éléments seront peints de couleur gris moyen (cf. PC10.-1).
- Les gardes corps de la terrasse en dernier niveau et des balcons seront traités en barreaudages métalliques simples de teinte gris moyen.

Les menuiseries extérieures seront de couleur gris moyen (fenêtres et portes-fenêtres).

Le portillon d'accès au cœur d'ilôt et la grille seront en acier laqué de couleur gris moyen.

La prescription des matériaux et coloris choisis tient compte de la proximité des habitations alentours (cf. PC10.-1).



Le projet **conserve les 2 arbres de haute tige existants** et prévoit l'aménagement paysager de type patio avec des plantes. Dans ce patio seront installés des équipements extérieurs de loisirs (sports en extérieur) qui seront mis à disposition des résidents du projet.

Les cheminements piétons internes du projet seront traités en béton désactivé.

Le projet propose **un travail soigné des espaces extérieurs** :

- **Une entrée de résidence travaillée** : elle intègre le local poubelle dans la construction, organise une vue sur les espaces extérieurs depuis le parvis d'accès au hall et conserve l'arche en pierre qui surplombe l'impasse.
- **Des espaces communs qui créent convivialité et qualité de vie, et apportent de la fraîcheur et de la verdure à l'ensemble de l'ilot.** L'installation d'équipements de sport d'extérieur permettra de créer des liens entre les habitants du projet et d'utiliser cet espace. La présence d'un emplacement vélos renforcera cet usage.

Accès au terrain et stationnements,

Accès au terrain :

L'accès au projet se fait en point haut de la Rue Castel, au travers de l'impasse qui prolonge la rue Castel. Il sera uniquement piéton. Aucun véhicule ni stationnement n'est prévu sur la parcelle.

L'utilisation de l'impasse actuelle sera rendue à l'espace public.

L'accès à la construction se fera par l'intermédiaire d'un parvis créé pour distribuer le hall d'entrée, le local poubelles et le cœur d'ilot végétalisé (avec un accès sécurisé pour ce dernier).

Accès par le service de ramassage des ordures ménagères :

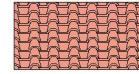
Le projet prévoit un local à ordures ménagères de **4m²** situé à côté de l'entrée de l'immeuble, accessible depuis l'espace public (impasse). Il est dimensionné en tenant compte du fait que le ramassage des ordures se fait quotidiennement dans ce quartier.

Stationnement :

Pour les voitures, il est assuré en dehors de la parcelle, dans les parkings publics existants à proximité.

Stationnement pour vélos :

Le dimensionnement des espaces destinés aux vélos respectera la norme en vigueur. Ces espaces sont situés en extérieur dans le cœur d'ilot sous une pergola en bois. Leur **surface totale est de 5m²**.

**LEGENDE**

Toitures tuiles canal aspect vieilli
- pente à 30%



Enduit blanc cassé



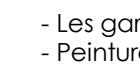
Enduit beige taupe



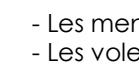
Enduit ton pierre



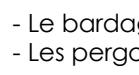
Soubassement
en pierre



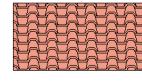
- Les garde-corps seront en serrurerie gris moyen
- Peinture blanche sur bandeau



- Les menuiseries extérieures seront en bois peint en gris moyen
- Les volets pliants seront en bois peint en gris moyen



- Le bardage sera en bois peint en gris moyen
- Les pergolas seront en bois peint en gris moyen

**LEGENDE**

Toitures tuiles canal aspect vieilli
- pente à 30%



Enduit blanc cassé



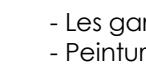
Enduit beige taupe



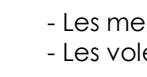
Enduit ton pierre



Soubassement en pierre



- Les garde-corps seront en serrurerie gris moyen
- Peinture blanche sur bandeau



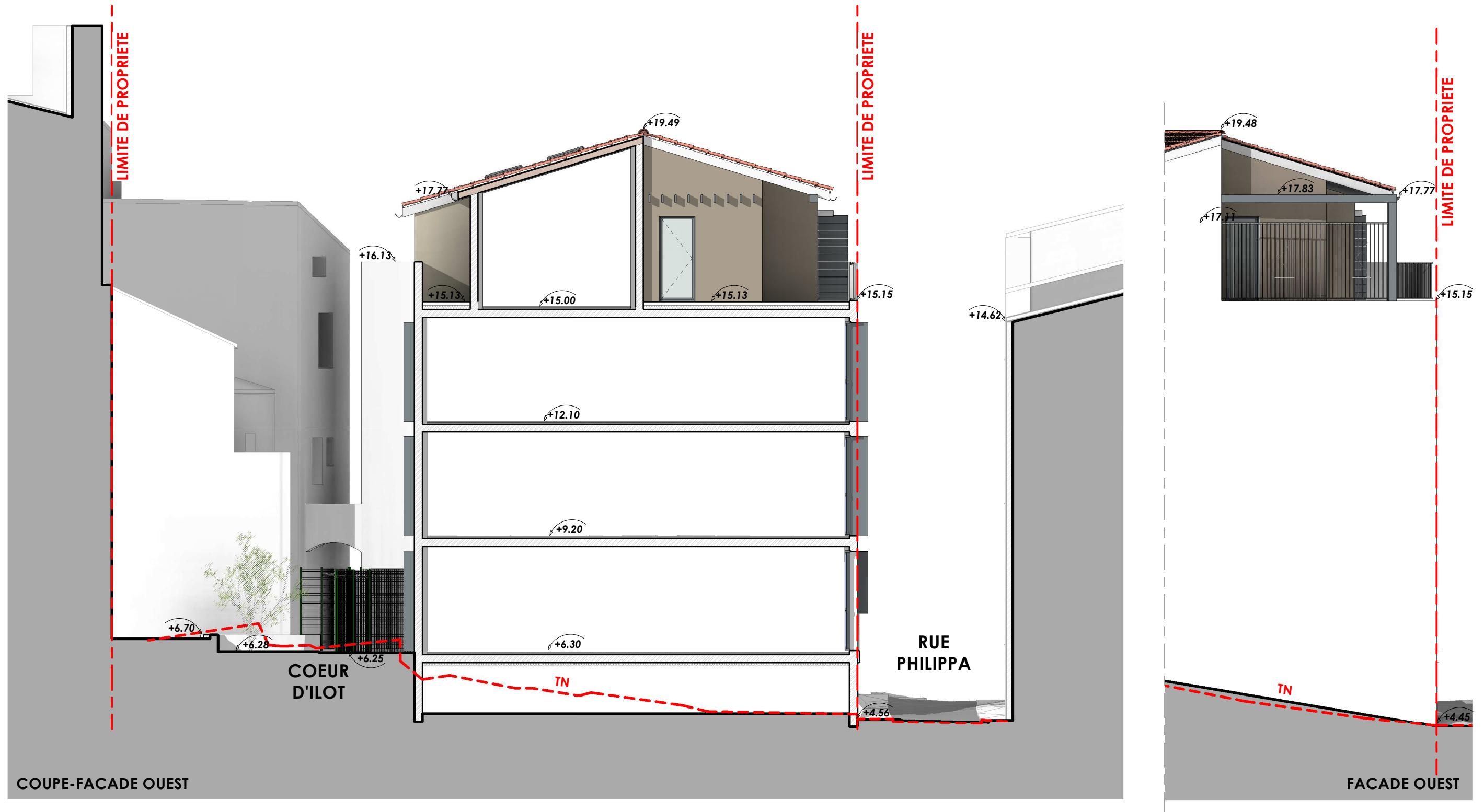
- Les menuiseries extérieures seront en bois peint en gris moyen
- Les volets pliants seront en bois peint en gris moyen



- Le bardage sera en bois peint en gris moyen
- Les pergolas seront en bois peint en gris moyen

**LEGENDE**

	Toitures tuiles canal aspect vieilli - pente à 30%		Enduit blanc cassé		Enduit beige taupe		Enduit ton pierre
	Soubassement en pierre	<ul style="list-style-type: none"> - Les gardes-corps seront en serrurerie gris moyen - Peinture blanche sur bandeau 		<ul style="list-style-type: none"> - Les menuiseries extérieures seront en bois peint en gris moyen - Les volets pliants seront en bois peint en gris moyen 		<ul style="list-style-type: none"> - Le bardage sera en bois peint en gris moyen - Les pergolas seront en bois peint en gris moyen 	



Les présents documents ont pour objet le dépôt d'un dossier de Demande de Permis de construire et ne constituent en aucun cas des plans d'exécution.

297 Avenue du Mistral espace mistral bâtiment A Zone d'Activité ATHELIA IV 13 600 LA CIOTAT www.empreinte-architectes.com - agence@empreinte-architectes.com - Téléphone : 04 42 08 96 54 - SARL au capital de 150 000€ -Inscription à l'ordre des Architectes National-S05020-Régional : 365-Code A P E : 7111 Z SIRET : 440 410 561 000 37



ETAT EXISTANT



ETAT PROJETE





ETAT EXISTANT



ETAT PROJETE



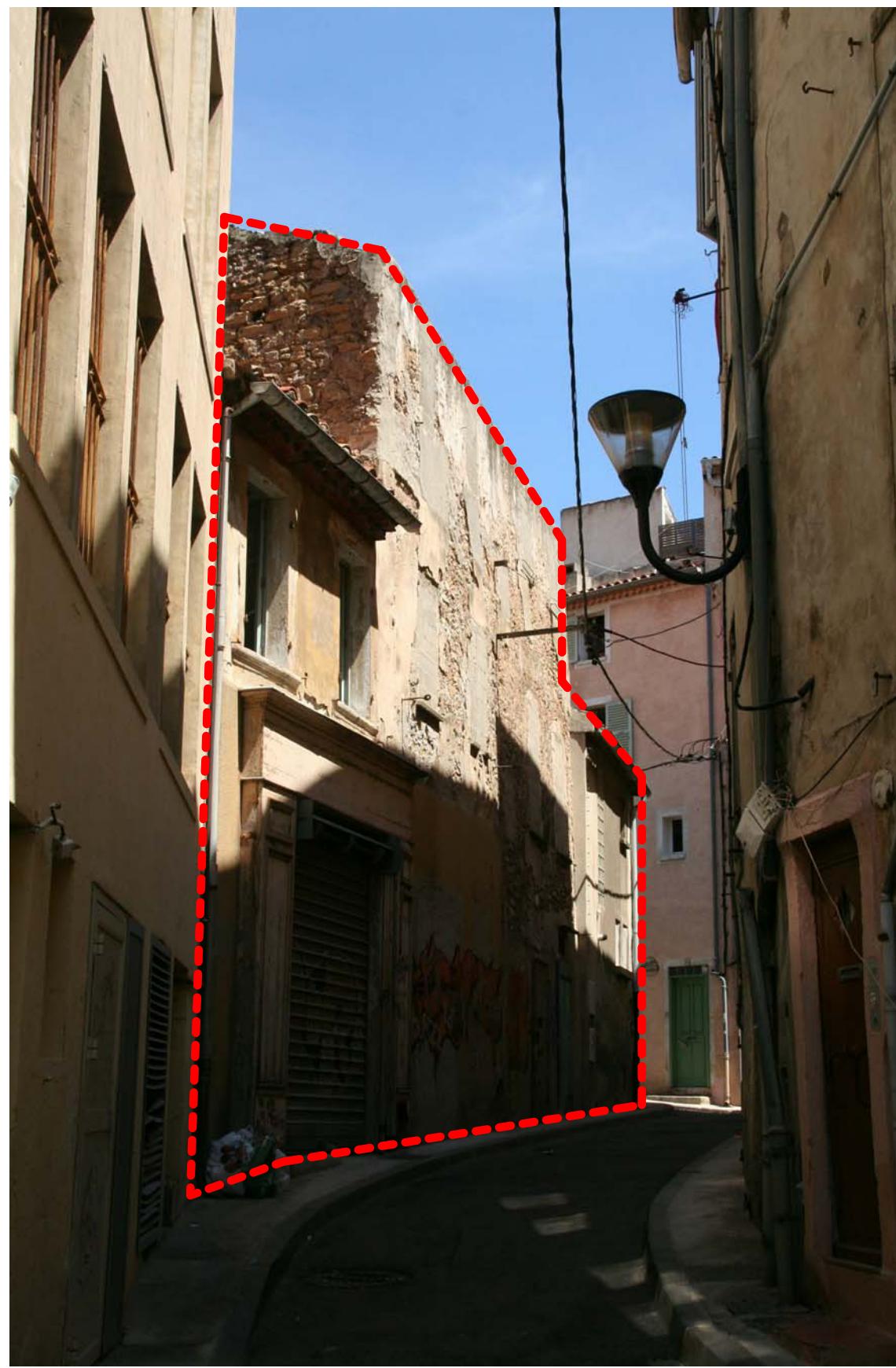


ETAT EXISTANT



ETAT PROJETE





PC 7.1

EMPLACEMENT PROJET

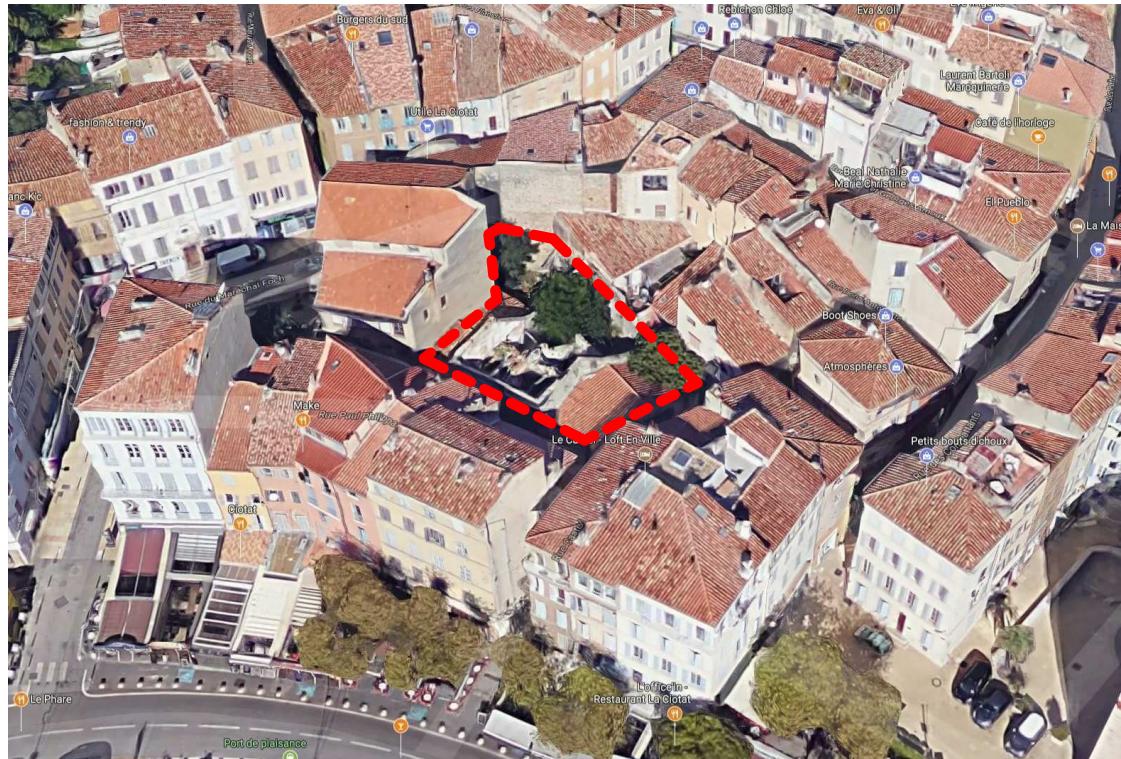

PC 7.2



PC 7.3



PC 7.4



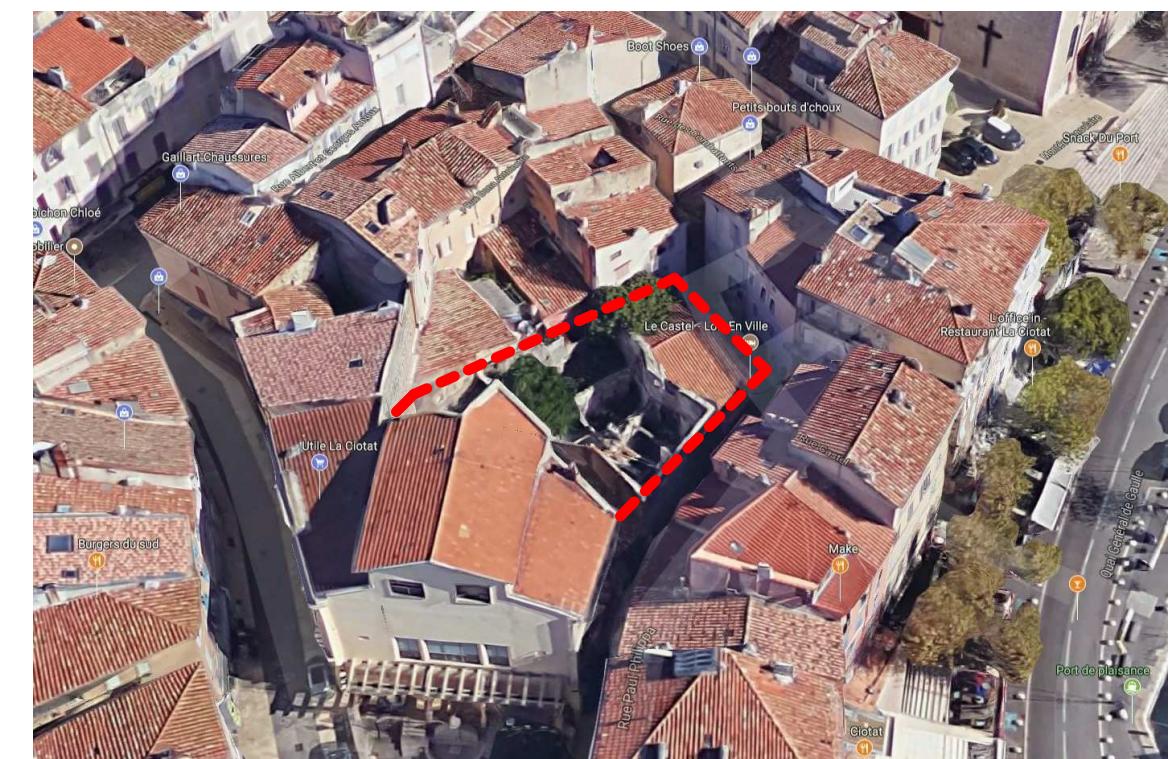
VUE AERIENNE SUD



VUE AERIENNE EST



VUE AERIENNE NORD



VUE AERIENNE OUEST

EMPLACEMENT PROJET



Les présents documents ont pour objet le dépôt d'un dossier de Demande de Permis de construire et ne constituent en aucun cas des plans d'exécution.

297 Avenue du Mistral espace mistral bâtiment A Zone d'Activité ATHELIA IV 13 600 LA CIOTAT www.empreinte-architectes.com - agence@empreinte-architectes.com - Téléphone : 04 42 08 96 54 - SARL au capital de 150 000€ -Inscription à l'ordre des Architectes National-S05020-Régional : 365-Code A P E : 7111 Z SIRET : 440 410 561 000 37

PC 8 - PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN



1. TOITURES

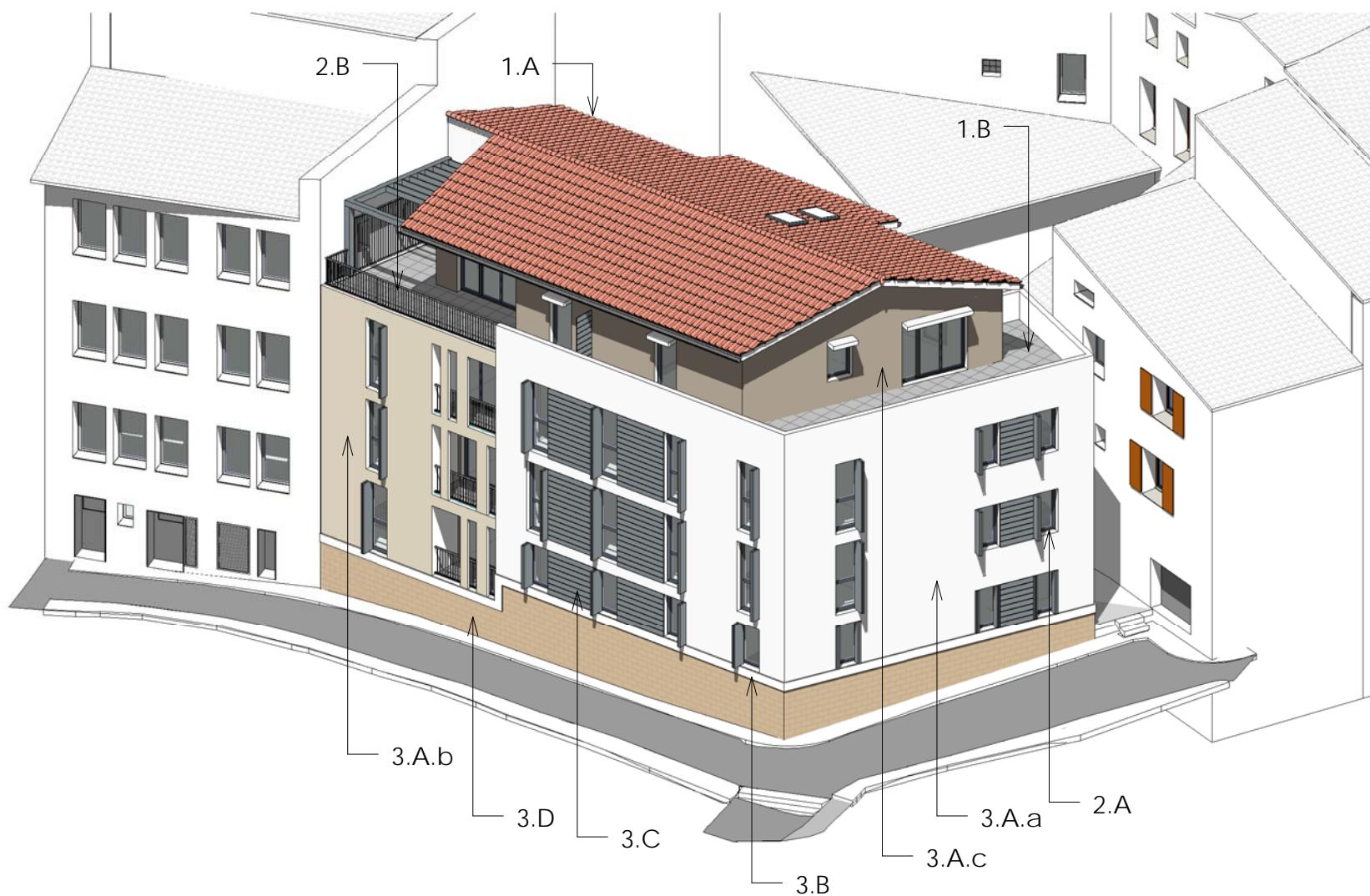
A. Toitures tuiles :

Tuiles canal, en terre cuite, de teinte ocre clair aspect vieilli (référence "Castel Vieil") avec gouttière.



B. Toitures terrasses :

Dalles sur plot ton pierre.



2. MENUISERIES ET SERRURERIES

A. Menuiseries , volets pliants et pare-vue :
Bois peint, RAL 7037.

B. Garde-corps :
Ferronerie, couleur gris (RAL 7037).

3. FACADES

A. Enduits hydrauliques réalisées avec une finition "frotassé" fin :
a. blanc (référence WEBER 000)



b. brun clair (référence WEBER 044)



c. Marron moyen (référence WEBER 240)



B. Peinture blanche sur bandeau

C. Bardage en bois peint, de teinte RAL 7037.
Les clips seront fixés sur des tasseaux bois. Epaisseur totale = 4cm.



D. Parement en pierre :

Pierre de Bibémus, dimension 55 x 30, épaisseur = 5cm.
Elle sera collée sur les murs de soubassement.

